Résolution présentée par la délégation de la Fédération de la Malaisie

Thème — Développement durable

Concerne — Unir les richesses, éradiquer la pauvreté

L'Assemblée Générale,

Alarmée — par le fait que 831 millions de personnes, soit environ 10% de la population mondiale, vivent dans l'extrême pauvreté, principalement en Afrique subsaharienne, avec moins de 3 dollars par jour et sans accès aux besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement, l'éducation et la santé,

Rappelant — la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme promouvant la dignité économique (Article 22), le droit de travailler et d'avoir une rémunération équitable (Article 23), et l'Objectif de Développement Durable premier proposé par l'ONU pour éliminer la pauvreté,

Dénonçant — la croissance des inégalités entre le peu d'ultra-riches et le taux important de population en situation d'extrême pauvreté,

Ajoutant — que la pauvreté augmente les dégâts environnementaux, tandis que les conséquences de ces dégâts écologiques empirent considérablement les conditions de vie des populations pauvres, établissant un lien de causalité circulaire entre changement climatique et pauvreté,

Informant — de l'importance de l'accès à l'éducation, aux soins essentiels de santé et à l'emploi pour réduire durablement la pauvreté,

Insistant — sur la coopération entre les États du monde et les organisations internationales pour des raisons d'empathie envers son prochain et pour le bien vivre ensemble,

Engage — les Nations Unies à créer une organisation mondiale de redistribution des richesses, à l'aide d'une caisse commune qui aiderait les pays les plus pauvres à s'émanciper économiquement,

Décide — de prélever 3% de la richesse des pays, dont le PIB par habitant est supérieur à 20'000 $ selon la Banque Mondiale, et de mettre l'argent récolté dans la caisse commune ;

- de remettre les fonds collectés aux pays riches aux pays avec un PIB par habitant inférieur à 5000 $;
- de ne pas taxer les pays, dont le PIB nominal est entre 5000 et 20'000 $. Ces pays ne reçoivent pas d'aide automatiquement ;
- que tout pays faisant face à une crise majeure (catastrophe naturelle, guerre, etc) puisse bénéficier d'une aide financière provenant de la caisse commune.

Le texte français fait foi.